

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Bandiagara
Commune rurale de Pelou

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE PELOU

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Date de publication : décembre 2006

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis des décennies notre pays connaît fréquemment des crises alimentaires causées par le déficit ou la mauvaise répartition des pluies dans l'espace, le ravage des cultures par des déprédateurs, etc. Cette situation remonte en 1973. De cette date à maintenant, les populations souffrent d'insuffisance alimentaire liée à des causes citées ci-dessus. En plus de ces raisons que connaît tout le Mali, le Plateau Dogon, c'est à dire, le cercle de Bandiagara est défavorisé par la nature. Seulement 9% de la superficie du cercle sont cultivables. La commune de **Pelou** défavorisée comme toutes les communes du cercle a vu la nécessité d'élaborer ce plan de sécurité alimentaire pour mieux sécuriser les populations dans le domaine alimentaire.

Objectifs de l'exercice : Chercher des voix et moyens pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire dans la commune et donner une vision claire de sécurité alimentaire de la commune aux différents intervenants.

II. METHODOLOGIE

Principales séquences	Participants	Date	Durée
1. Formation des acteurs	Maires, les sous Préfets, secrétaires généraux, services techniques, chambre d'agriculture, représentant des commerçants, le syndicat des transporteurs, le CCC	25-26/09/06	2 jours
2. Information des communautés	Maire, secrétaire général, Sous Préfet, leaders communautaires, Organisations de la société civile		1 jour
3. Adoption du conseil pour le démarrage du processus	Elus communaux		1 jour
4. Etablissement de la situation de référence	Elus et CCC	-	-
5. Atelier de formation pour les modérateurs sur l'utilisation du guide méthodologique	CCC services techniques		2 jours
6. Formation des animateurs villageois	Animateurs villageois		2 jours
7. Collecte des données sur le terrain	Animateurs villageois et modérateurs	-	-
8. Synthèse des résultats du diagnostic	Sous, Préfet, CCC, Services techniques, animateurs villageois		2 jours
9. Organisation et animation de rencontre de synthèse communale	Elus, services techniques, leaders communautaires		2 jours
10. Formation des modérateurs et partenaires d'appui à l'étape planification	CCC et services techniques		1 jour
11. Organisation et modération des journées de planification	Modérateur		1 jr
12. Rédaction projet de PSA	Secrétaire général, CCC	-	1 jr
13. Restitution du projet de PSA auprès des communautés et élus	Elus, communauté		1 jour
14. Finalisation document PSA	CCC	-	3 jrs
15. Adoption du document PSA par les élus	Elus		1 jour

III. APERÇU SUR LA COMMUNE

Comme toutes les autres communes rurales en République du Mali la commune de Pelou ayant comme chef lieu : Pelou a été créée par la loi N° 096-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes.

Les structures sont celles des partis politiques existants dans la commune à savoir le BDIA-FJ, le RPM, l'ADEMA et sous section au niveau de la commune.

Les organisations informelles, socio professionnelles ou administratives identifiées à celles-ci: sociétés coopérative des producteurs et transformateurs d'échalotes de Pelou, CVD (comité villageois de développement), CCD(Comité Communal de Développement), APE, CGS (comités de gestion de surveillance), Association des chasseurs et de nombreuses autres Associations/Groupement féminins villageois.

1-1- Aperçu historique

La commune de Pelou est liée historiquement à celle de Bandiagara dont le fondateur fût le grand chasseur Nangabanou TEMBELY du village de Gandakiléma. La date de la fondation de Bandiagara se situe vers les années 1770.

1-2 - situation géographique

Elle est limitée au Nord par la commune de Sangha, au Sud et à l'Est par la commune de Dourou et à l'Ouest par la commune de Dandoli

-3- Organisation administrative

La commune de Pelou créée par la loi 96-059 du 4 novembre 1996, est composée des villages suivants : Pelou, Wédié, Yamé, Guinewolo et son siège est à Pelou. La commune rurale de Pelou est du ressort administratif de la préfecture de Dourou distante de 25 km du cercle de Bandiagara en 5e région –Mopti

Les quatre (04) villages de la commune sont tous administrés chacun par un chef de village assisté des conseillers de villageois dont le nombre varie selon la taille et les coutumes de chaque village.

1-4- Organisation Institutionnelle

La commune est administrée par un conseil communal de onze (11) membres avec pour organe d'exécution, un bureau communal de quatre membres (le maire et ses 3 adjoints) élus parmi les conseillers.

Le bureau est appuyé dans ces tâches par un personnel composé d'un secrétaire général, d'un régisseur et des commissions de travail.

II- SITUATION DE REFERENCE

2-1- Caractéristiques Physiques

2-1-1- superficie

La commune de Pelou couvre une superficie de 103 km². Elle est limitée au Nord par la commune de Sangha, au Sud par la commune de Dourou, à l'ouest par la commune de Dandoli et à l'Est par la commune de Dourou.

2-1-2- Climat

Le climat est de type tropical semi-désertique à trois(3) saisons : une courte saison des pluies de 3 mois environ, une saison froide et une longue saison sèche couvrant environ les neufs mois restants de l'année.

La commune subit l'influence de deux vents l'harmattan pendant la saison sèche et la mousson pendant la saison des pluies.

La pluviométrie moyenne inter-annuelle est environ 450-500mm. L'insuffisance de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans l'espace et dans le temps constitue un goulot d'étranglement pour la production agricole.

La sécheresse sévit de façon quasi chronique et de façon alternative dans la commune. Sur le plan hydrographique les retenus d'eau ne sont pas assez bien alimentés et aucune rivière, ni fleuve n'existent de façon utile dans cette commune.

2-1-3- Sol

La commune de Pelou est située au plateau Dogon. Son relief est accidentée et alterne des vallées et montagnes. Elle est caractérisée par la présence notoire de roche notamment du grès dur. Ce relief accidenté avec présence des collines est préjudiciable au développement de la commune.

Les sols sablo- argileux en général, sont du type sableux, argileux, et argilo- sableux. La surface cultivable est assez limitée dans la commune due principalement à la présence des roches.

Ces sols soumis à une forte érosion hydrique et éolienne sont pauvres. Cette pauvreté des sols constitue dans la commune un problème fondamental de production agricole surtout céréalière.

2-1-4- Végétation

La végétation est de type herbacé et très pauvre. On y rencontre peu de grands arbres. Les principales espèces présentent sont : le Tamarinier, Lanea acida, quelques nérés, quelques Karités, les Acacias (Acacia albida ou Balazan) et d'autres plantes épineuses.

La végétation de la commune reste soumise à une forte pression du cheptel (interne et externe) et les besoins domestiques des ménages en bois et charbon. Cette exploitation abusive de la végétation naturelle appauvrit davantage les sols et entraîne la disparition de certaines espèces végétales.

2-1-5- Hydrographie

Le régime hydrique de la commune est assuré par les cours d'eau appelés couramment « Yamé » et de nombreuses mares

2-1-6- Environnement naturel

L'Environnement Naturel (écologie) et humain (hygiène assainissement et pollution)

La pression démographique ; les pratiques néfastes et la mauvaise pluviométrie ont concouru à grader fortement l'environnement naturel avec la diminution ou disparition souvent totale de certaines espèces animale et végétation qui par conséquent provoquer le déséquilibre de l'écosystème. la dégradation du couvert végétal agit directement sur les terres ayant pour conséquence la dégradation et diminution de celles-ci en favorisant l'action des érosions.

Cet environnement devient peu hostile à l'habitation de l'homme. S'agissant de l'hygiène le brassage avec l'extérieur et les IEC des services techniques et ONG ont permis d'améliorer ses pratiques.

2-2- caractéristiques démographiques et sociales

2-2-1- Population

La population de la commune s'élève en 2006 à 4278 habitants dont 2104 hommes et 2174 femmes composée essentiellement de Dogon à majorité femmes.

On note un départ saisonnier des jeunes vers les centres urbains (Bamako, Abidjan, Ségou....).

2-2-2- Densité

La densité est de 29 habitant au km²

2-2-3- Principales ethnies

la population est composée essentiellement de Dogon et Peulh ayant comme langues parlées le Dogon et le peulh . Le Bambara demeure la langue de communication avec l'extérieur.

2-3- Caractéristiques économiques

2-3-1- Agriculture

L'agriculture est pratiquée en très grande partie dans la commune dont le niveau d'équipement est faible. Les intrants sont utilisés en grande quantité. Ainsi pratiquée par la totalité de la population elle repose essentiellement sur :

- les cultures céréalières : mil, sorgho, fonio ;
- et le maraîchage (culture d'échalote, de tomate, piment.....) la commercialisation se fait sur place au village ou à Bandiagara aux petits commerçants dont les spéculations profitent toujours moins aux producteurs. Il faut quand même signaler que la production maraîchère complète le déficit céréalier avec principalement l'achat de mil venu du Seno (Koro, Bankass....).

Les rendements pour les cultures sèches (le mil, le sorgho, l'arachide, le fonio, le woandzou, l'hibiscus et le sésame) et pour le riz exploité en petites superficies sont les suivants :

Spéculations	Superficies (Ha)	Rendement (Kg/ha)	Production (T)
Mil	3200	850	2720
Sorgho	150	800	120
Riz	25	1000	25
Woandzou	10	600	6
Arachide	100	700	70
Fonio	150	700	105
Hibiscus	10	400	4
Sésame	4	550	2,2

2-3-2- Elevage

Pratiqué en seconde position après l'agriculture dans la commune, l'élevage concerne les espèces suivantes: les bœufs, les moutons, les chèvres et la volaille. Le mode d'élevage est le sédentaire et les animaux reçoivent fréquemment des vaccinations. Pas d'épidémie de maladie animale. La production est moyenne. L'aliment pour les animaux est rare à tout moment.

La pêche est quasi inexistante dans la commune dû à la présence des retenus d'eau temporaires. Les poissons sont exportés de Bandiagara, Dourou, Sangha et vendus dans les différents villages

2-3-3- Commerce échange

Les populations de la commune pratiquent le petit commerce par :

- la vente des produits maraîchers surtout l'échalote, piment, tomate ;
- la vente des denrées de premières nécessités : sucre, savon, sel, poisson importé des marchés de Bandiagara, Dourou et Sangha ;
- l'embouche ovine surtout pratiquée par les femmes ;
- la vente des produits de cueillettes : fruits de lanea acida, karité.... Qui sont rares dans la commune et souvent fond l'objet de litiges !

Toutes ces petites activités sont menées par les femmes et les hommes pour subvenir aux besoins fondamentaux de la famille : condiments, entretien des enfants....

La principale activité menée dans la commune étant l'agriculture, le commerce n'est pas étendu au niveau de la commune, sauf la vente ou l'achat d'échalote (frais et séché) qui se déroule entre certains villages de la commune et les marchés de Bandiagara, Sangha et Dourou.

2-3-4 – Artisanat

Sur le plan artisanal, la commune ne mène aucune activité majeur à part le travail de cuire et la teinture de tissus que font les cordonniers et les cordonnières dans les villages.

2-3-5- Mine et industrie

A part l'exploitation des carrières (pierres pour les constructions), ce secteur est presque absent dans la commune.

2-3-6- transport et communication

Comme voie de communication la commune ne dispose que de la seule route qui traverse la commune sur 32 km et les pistes inter-villages. En moyen de transport les charrettes sont utilisées pour une distance jusqu'à 40 km.

2-3-7- Forêt

La forêt est presque inexistante avec quelques espèces non protégées. La végétation autrefois abondante est fortement réduite à cause de la croissance démographique (l'extension des parcelles de cultures, les besoins croissant des ménages en bois et charbon) et la sécheresse (la mauvaise pluviométrie) qui ont été des facteurs déterminants dans la déforestation de la commune.

2-4- Caractéristiques socio-économiques et culturelles

2-4-1- Santé et eau potable

La commune de Pelou ne dispose pas de structures sanitaires, la couverture sanitaire de la population est assurée par le seul dispensaire le plus proche dans la commune voisine de Dourou. Une partie des besoins en eau potable de la commune est assurée par quelques points d'eau (les puits ordinaires et les puits à grand diamètre dans certains villages). Mais il faut reconnaître que pour la commune, des efforts doivent être fournis pour une large satisfaction des besoins en eau/assainissement et santé .

2-4-2- Education –formation

Pour la scolarisation des enfants et la formation des adultes (l'alphabétisation) la commune dispose :

- d'une école publique (1^{er} cycle) de six classes à Pélou et d'une autre de cinq (5) classes à Wédié ;
- d'un centre d'alphabétisation à Wédié .

2-4-3- Sécurité alimentaire

Le maraîchage (culture d'échalotes et d'oignons, de tomates, piments...) la commercialisation se fait sur place au village ou au marché de Bandiagara aux petits commerçants dont les spéculations profitent toujours moins aux producteurs. Il faut quand même signaler que la production maraîchère complète le déficit céréalier avec l'achat principalement de mil venu du Seno (Koro, Bankass....). Presque chaque famille possède de petits ruminants, et des volailles. Quant aux bovins, ils sont les propriétés de quelques nantis. Ce petit élevage permet de combler le déficit céréalier et de faire face à leur besoin alimentaire croissant.

La commune possède un grand magasin de stockage de céréales à Pelou d'une capacité de 200 tonnes qui pour le moment reste à être constitué en une banque de céréales pour garantir une sécurité alimentaire aux populations.

2-4-4- Art culture sport et tourisme

Malgré que le cercle de Bandiagara avec ses vingt un (21) communes est classé patrimoine mondiale par l'UNESCO, la commune de Pelou bénéficie moins des retombés de l'artisanat ou du tourisme. Le tourisme est encore moins développer car étant au plateau et avec un nombre réduit de village. La commune regorge des sites touristiques pour le moment non identifiés.

c'est un secteur presque inactif.

Il n'y a aucune infrastructure sportive et culturelle digne de nom dans la commune à part le terrain de football non aménagé au chef lieu de la commune.

2-5-Infrastructures et équipements collectifs existants

Quant aux infrastructures et équipements collectifs existants dans la commune, nous avons :

2-5-1- Routes

La commune est située sur l'axe de la route nationale N°---- reliant Bandiagara à Koro.

2-5-2- Moyens de communication

Par le relief accidenté qu'elle présente la commune de Pelou est enclavée. Le mauvais état des pistes reliant Pelou chef lieu de la commune aux centres commerciaux et administratifs ne facilite pas la circulation des biens et des personnes. Seuls des petits chantiers relient les villages de la commune entre eux.

Aujourd'hui dans la commune on ne parle pas de téléphone, ni radio, ou autres moyens de communication, elle se contente de la radio nationale et d'une radio FM à Bandiagara « Radio BAGUINE ».

La télévision nationale n'est pas à la portée de la majorité des populations en quête de nourriture.

Les moyens de transports sont : quelques charrettes, l'âne, quelques mobylettes pour la minorité et des bicyclettes en grand nombre.

2-5-3- Eau- électricité

la commune possède :

- six (6) barrages de retenue d'eau pour la culture maraîchère ;
- quatre puits citernes.

Pour le moment l'électrification dite rurale n'est pas encore sur place.

2-5-4- Equipement marchands

la commune possède :

- un marché hebdomadaire (5 jours) qui est non aménagé et avec une faible fréquentation
- un moulin à grain à Pelou pour les femmes.

2-5-4- Equipements socio-éducatives

la commune de Pelou dispose de deux écoles publiques (1^{er} cycle) de six classes à Pelou. et de cinq classes plus un centre d'alphabétisation à Wédié .

2-6- Orientations générales d'aménagement et de développement

2-6-1- Atouts/potentialités

* Maraîchage :

- savoir faire des paysans
- existence de plusieurs barrages de retenue
- existence de matériaux et main d'œuvre importante pour la construction de barrages
- existence des sociétés coopératives des producteurs et transformateurs d'échalote

* Elevage :

- existence de matériaux de construction parcs de vaccination et dépôt de produits vétérinaires
- disponibilité de main d'œuvre importante pour les constructions
- existence d'un cheptel important (bovin, ovin ,caprin ,volaille, ..)

* Environnement :

- existence de matériaux de lutte anti-érosive, de savoir faire local et de partenaires potentiels
- existence d'organisations de gestion de l'environnement contre la déforestation et pour le reboisement

* Education :

- existence d'un nombre important d'enfants scolarisables
- matériaux et main d'œuvre disponibles pour la construction d'infrastructures éducatives
- existence de salles de classes

* Santé

- matériaux et main d'œuvre disponibles pour la construction d'infrastructures socio sanitaires

* Hydraulique

- existence de site de réserve d'eau potable
- existence de main d'œuvre importante pour la réalisation des infrastructures hydrauliques

* Art et culture

- Existence de site touristique non exploités
- Existence d'objets d'art touristique

* Désenclavement

- existence de matériaux et de main d'œuvre importante pour les travaux d'aménagement des pistes d'accès villageois

* Sécurité alimentaire

- existence d'un magasin de stockage de céréales
- existence d'aménagements hydro- agricoles (barrages de retenu) facilitant le maraîchage

2-6-2- contraintes

*Maraîchage :

- faible rétention d'eau des barrages
- difficultés d'approvisionnement en semences
- sous équipement des producteurs
- mauvaise organisation de la filière maraîchère
- insuffisance de partenaires techniques et financiers

* Elevage

- manque de matériels et d'infrastructures pour la couverture zoo sanitaire
- manque de moyen financier
- manque de technicien vétérinaire

* Environnement

- manque de matériels
- manque de moyens financiers
- coût élevé des matériels
- nature dégradée des terrains
- non maîtrise des techniques de construction de foyers améliorés

* Education

- manque de moyens financiers
- insuffisance de partenaires techniques et financiers potentiels
- coût élevé des infrastructures éducatives

* Santé

- manque de moyens financiers
- coût élevé des infrastructures socio sanitaires

* Hydraulique

- nature rocailleuse des terrains
- coût élevé des matériels
- insuffisance de partenaires techniques et financiers

* Art et culture

- non respect des normes et règles coutumières
- manque de moyens financiers
- insuffisance d'informations
- coût élevé des magasins d'objet d'art
- mauvaise organisation du secteur touristique

* Désenclavement

- pistes impraticables en toutes saisons
- coût élevé des investissements
- insuffisance de partenaires techniques et financiers

* sécurité alimentaire

- faible production agricole (maraîchères, céréalières) : insuffisance des terres de cultures, sous équipement des producteurs (matériels et intrants).

2-6-3- Opportunités de développement

L'une des opportunités qui s'offre à la commune est d'avoir surtout la piste reliant Pelou à la commune de Dourou accédant au goudron .Elle permet de créer ainsi une synergie autour des actions communes entre les collectivités de Dourou et de Dandoli en favorisant la politique de l'intercommunalité.

La commune regorge désormais les potentialités existantes identifiées qu'elle doit exploiter en créant des conditions d'utilisation qui passent souvent seulement par les campagne s de sensibilisation, pour le cas du marché hebdomadaire de Dourou et le parc à bétail.

L'organisation des artisans et des exploitants forestiers (rônier) ne seront pas des efforts vains.

La promotion des actions maraîchères qui passe obligatoirement par l'augmentation de la production et de la productivité sera facteur déterminant pour le développement de la commune qui d'ores et déjà a identifié comme zone maraîchère de la localité.

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE : PELOU

I. PLAN D' ACTIONS

- **OBJECTIFI GENERAL** :Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations.

PILIER	CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INTERVENANTS	RESPONSABLES
DISPONIBILITE	faible rendement de la production céréalière	améliorer la production céréalière	la production est améliorée	formation des relais villageois en technique de compostage	Elus population SDE	Maire
				construction des diguettes	Elus population SDE	
				vulgarisation des semences améliorées	Elus population SDE	
	présence d'insectes et de chenilles dans les champs et dans les aires de maraîchages	protéger les cultures	les cultures sont protégées	formation des brigades villageoises	Elus population SDE	
				dotation en équipements et produits phytosanitaires	CSA	
	insuffisance d'eau	faciliter l'accès a l'eau potable	l'eau est disponible	creusement de puits a grand diamètre	Elus Etat	
		augmenter la disponibilité en eau pour le maraîchage	l'eau est disponible pour le maraîchage	réalisation de micro barrages	Etat PRBP	
	Dégâts d'animaux dans les champs	sécuriser les récoltes par rapport aux dégâts d'animaux	les récoltes sont sécurisées	création de fourrière	ETAT population	
				mise en place d'une brigade de surveillance	élus population	

II. PLAN D' ACTIONS (suite)

PILERS	CONTRAINTES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INTERVE-NANTS	RESPONSABLES
ACCESSIBILITE	enclavement de la commune	réhabiliter les pistes d'accès villageois	pistes réhabilitées	réhabilitation des axes: pelou-dourou, pelou-kama ,pelou-korou ,pelou-wèdiè-yamé	PRBP Etat	Maire
	faible revenu des populations	améliorer les revenus des populations	revenus améliorés	création des caisses villageoises et sociétés coopératives	Elus état CSA	
UTILISATION	méconnaissance des techniques de transformations de certains produits	valoriser les produits locaux	les produits sont valorisés	formation des groupements féminins	Elus ,	Maire
	difficulté de stockage des produits maraîchers	construire des magasins de stockage	magasins construits	construction de magasins pour les produits maraîchers	Population Etat CSA	
STABILITE	insuffisance de fonds de roulement pour les banques de céréales	doter les banques de fonds de roulement	banques dotées de fonds	achat de stock de céréales suffisant	élus Etat CSA	Maire

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE : PELOU

II. EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	INDICATEURS	COUT TOTAL	COUTS PAR AN					LOCALISATIONS
				1	2	3	4	5	
DISPONIBILITE	formation des relais villageois en technique de compostage	nombre de relais villageois formés	100		100				Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	construction des diguettes	nombre de mètres linéaires réalisés	8000		2000	2000	2000	2000	Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	vulgarisation des semences améliorées	1 tonne de semence vulgarisée	1000	1000					Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	formation des brigades villageoises	nombre de brigades formées	200		200				Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	dotation en équipements et produits phytosanitaires	nombre de quantité disponible	500	250	250				Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	creusement de puits a grand diamètre	nombre de puits creusés	28000	7000	7000	7000	7000		Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	réalisation de micro-barrages	nombre de micro-barrages réalisés	225000	45000	45000	45000	45000	45000	Pélou(2) wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	création de fourrière	1 fourrière est construite	5000	5000					Pélou
	mise en place d'une brigade de surveillance	1 brigade est mise en place	5	5					Pélou
ACCESSIBILITE	réhabilitation des axes: pelou-dourou, pelou-kama ,pelou-korou ,pelou-wèdiè-yamé	nombre de KM réalisés							Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	création des caisses villageoises et sociétés coopératives	nombre de caisses villageoises et coopératives créées	2100	2100					Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
UTILISATION	formation des groupements féminins	nombre de groupements féminins formés	800		200	200	200	200	Pélou wèdié , kayeguénéwolo, Yamé
	construction de magasins pour les produits maraîchers	nombre de magasins construits	7000			7000			Pelou
STABILITE	achat de stock de céréales suffisant	quantité de céréales disponibles	6000	2000	2000		2000		Pelou
TOTAL			283 705	62 355	56 750	61 200	56 200	47 200	

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE : PELOU

III. PLAN DE FINANCEMENT (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUTS PAR SOURCE DE FINANCEMENT					
			COMMU	ETAT	ANICT	PTF	POPULAT	AUTRES
DISPONIBILITE	formation des relais villageois en technique de compostage	100				100		
	construction des diguettes	8000	400		1000	6200	400	
	vulgarisation des semences améliorées	1000				1000		
	formation des brigades villageoises	200	25	75		100		
	dotation en équipements et produits phytosanitaires	500				500		
	creusement de puits a grand diamètre	28000	1400		25200		1400	
	réalisation de micro-barrages	225000	11250	90000		112500	11250	
	création de fourrière	5000	500	4500				
	mise en place d'une brigade de surveillance	5	5					

III. PLAN DE FINANCEMENT (en milliers de FCFA) (suite)

PILERS	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUTS PAR SOURCE DE FINANCEMENT					
			COMMU	ETAT	ANICT	PTF	POPULAT	AUTRES
ACCESSIBILITE	réhabilitation des axes: pelou-dourou, pelou-kama ,pelou-korou ,pelou-wèdiè-yamé							
	création des caisses villageoises et sociétés coopératives	2100					2100	
UTILISATION	formation des groupements féminins	800				800		
	construction de magasins pour les produits maraîchers	7000	1050		5950			
STABILITE	achat de stock de céréales suffisant	6000				6000		
Total		283705	14630	94575	32150	127200	15150	0

- Stratégie de mobilisation financière

A la suite de l'analyse faite de ces données financières, la commune doit mobiliser en plus de ses fonds propres plus les droits de tirage de l'ANICT et les participations des partenaires

La mobilisation des ressources internes pour combler ce déficit a fin de faciliter la mise en oeuvre du plan est de deux ordres :

l'acquiescement correcte des impôts et taxes par les contribuables de la commune appuyé par la sensibilisation indéfectible et sans relâche du conseil communal

la participation au financement des actions retenues dans les villages dont la promesse de soutien de l'action est retenue depuis l'élaboration du plan par les bénéficiaires..

S'agissant des autres partenaires, la faiblesse et l'insuffisance des ressources obligeront le conseil communal à solliciter l'état à travers l'agence nationale d'investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) et la subvention des partenaires au développement, les ONG, les projets, et coopérations, les services techniques pour la réalisation des multiples –actions afin de combler les nombreuses autres attentes des citoyens.

-. Stratégie de mobilisation sociale autour des objectifs du plan

cette mobilisation démarre depuis l'élaboration du plan jusqu' à sa mise en oeuvre par la participation aux diagnostics villageois qui aboutira à la planification précédée par une campagne d'information effectuée par le conseil communal afin prôner l'approche participative .La participation physique à la réalisation des acteurs facteurs déterminant de mobilisation sociale et renforce ainsi les capacités locales. Le conseil communal privilégiera la sensibilisation des populations et intensifiera la recherche des partenaires techniques et financiers.

- Stratégie de mobilisation des partenaires

La commune ne dispose pas des moyens financiers pour parvenir à la concrétisation, seule, du PSA. Dans l'objectif de mobiliser les partenaires au développement de la commune, le Conseil Municipal veillera donc à diffuser le document une fois validé.

Mis à part la mobilisation potentielle de partenaires pour la réalisation de projets contenus dans le PSA, la diffusion du document permettra aussi à l'ensemble des acteurs voulant intervenir sur le territoire communal de mettre leurs projets en cohérence avec les objectifs du PSA.

-. Mécanisme de suivi-évaluation

Le conseil communal organe délibérant de la commune va créer une commission de suivi et évaluation composée des élus, des représentants des ONG, les services techniques et les représentants de la population. Un plan d'action élaboré permettra à chaque acteur et responsable de s'assumer. La commission fournira un rapport à chaque étape au bureau communal et au maire chargé de la coordination et de l'animation des actions relatives au plan de développement. Le suivi sera semestriel et l'évaluation annuelle à chaque mois de décembre.

Une évaluation générale sera organisée en fin 2009 pour les mois de janvier et février

Pour les indicateurs ils seront élaborés en conformité avec le cadre logique du plan.

Le plan d'action déterminera le chronogramme du suivi ou évaluation